

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 79-1486/SG/ESJ portant attribution des inspecteurs de l'Enseignement du 1 degré et des conseillers pédagogiques pour l'année scolaire 1972-1973

n° 79-1486/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Date de publication

18 octobre 1972

Numéro JO

n° 21 du 10/11/1972

Date du numéro

10 novembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—Pour l'année scolaire 1972-1973 Mme Poitevin, inspectrice départementale de l'Education nationale, est chargée, sous l'autorité du Chef des services de l'enseignement, dans le District de Djibouti : — de l'animation pédagogique; — du contrôle des résultats scolaires; — de l'appréciation du mérite professionnel des maîtres exerçant dans les classes du premier degré : — de l'étude des problèmes administratifs et pédagogiques intéressant les écoles élémentaires — des liaisons hiérarchiques, après étude et avis s'il y a lieu, entre les directeurs d'écoles et les services de l'enseignement.

Art. 2

—À titre provisoire, pour la même année, M. Poitevin, titulaire du certificat d'aptitude à l'inspection primaire, est chargé, dans les mêmes conditions, des mêmes fonctions d'inspection en ce qui concerne les écoles élémentaires des Cercles d'Ali-Sabieh, Dikhil, Obock et Tadjourah.

Art. 3

—MM. Fourdin, Tournier et Mme Gaubert sont chargés, sous le contrôle de Mme Poitevin des fonctions de conseiller pédagogique dans les écoles du District urbain de Djibouti. M. Tarragnat est chargé, sous le contrôle de M. Poitevin, des mêmes fonctions pour les écoles des Cercles d'Obock, de Tadjourah, de Dikhil et Ali-Sabieh.